

Le quinze octobre deux mil neuf à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, le neuf octobre deux mil neuf s'est réuni, en mairie, sous la présidence de Monsieur Michel TROADEC, Maire.

Etaient présents, tous les membres en exercice

Madame Françoise MELAC a été nommée secrétaire de séance.

### **0.6.09 INTERVENTION DE MONSIEUR GARLIN PERCEPTEUR SUR L'ANALYSE DES COMPTES 2004 – 2008 DE LA COMMUNE**

Monsieur GARLIN, percepteur de PLOUDALMEZEAU, présente l'analyse des comptes de la commune pour la période 2004 à 2008.

### **1.6.09 COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 JUILLET 2009**

Le compte rendu de la réunion du 30 juillet 2009 est adopté à l'unanimité.

### **2.6.09 PERSONNEL TERRITORIAL – AVANCEMENT 2009 – RATIO PROMUS/PROMOUVABLES**

#### Discussion

Michel TROADEC, Maire, présente :

- L'instauration du ratio promus/promouvables
- la proposition de tableau d'avancement 2009

- 1) Le ratio promus/promouvables est fixé à 100 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et pour la durée du mandat, avis favorable du C.T.P. du Centre de Gestion du FINISTERE en date du 31 août 2009
- 2) Tableau d'avancement 2009 avis favorable de la C.A.P. du Centre de Gestion du FINISTERE en date du 27 février 2009

<b><i>Grade actuel</i></b>	<b><i>Nouveau grade</i></b>	<b><i>Poste</i></b>	<b><i>Date d'application</i></b>
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	01/01/2009
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	01/01/2009

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**FIXE le ratio promus / promouvables à 100 % pour la durée du mandat**  
**ENTERINE le tableau d'avancement 2009**

### **3.6.09 DEMANDE DE SUBVENTION ENFOUISSEMENT DE RESEAUX RUE DE BREST**

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition de travaux et de montage financier concernant l'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et télécommunication rue de BREST. Cette proposition sera précisée sur quelques points en particulier concernant les télécommunications non chiffrées dans ce projet.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE PLOUDALMEZEAU

COMMUNE DE PLOUGUIN

Rue de Brest ( subvention PAMELA ou SDEF)

#### ESTIMATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE

#### RECAPITULATION DES DEPENSES ESTIMEES

- |  |                     |
|--|---------------------|
| ➤ Dépose et effacement du réseau basse tension aérien    | 115 136.97 €        |
| ➤ Réseau d'éclairage public : câblage et mâts            | 43 706.71 €         |
| ➤ Réseau de télécommunication : génie civil              | 14 218.17 €         |
| ➤ Réseau de télécommunication : Câblage et dépose aérien | non connu à ce jour |

-----  
**TOTAL GENERAL H.T. 173 061.85 €**

#### PARTICIPATIONS AUX TRAVAUX

- Participation SIER de PLOUDALMEZEAU sur l'équipement d'éclairage public 9 600.00 €  
600 € / point lumineux X 16 points lumineux (plafonné à 20 points lumineux/ an pour la commune de Plouguin) et suivant les modèles choisis

-----  
**TOTAL PARTICIPATIONS 9 600.00 €**

## **PARTICIPATION COMMUNALE**

- Participation communale basse tension  $115\,136.97 \times 0.20 =$  23 027.39 €  
(plafonné à 167 500 € HT de travaux sur la Basse Tension pour les trois années 2009-2010-2011)
- Participation communale au réseau d'éclairage public  
( $43\,706.71 \times 1.196$ ) – 9 600.00 42 673.23 €
- Participation communale au réseau de télécommunication
  - Génie Civil  $14\,218.17 \times 1.196$  17 004.93 €
  - Câblage et dépose de l'aérien  
non connu à ce jour

-----

**TOTAL PARTICIPATION COMMUNALE**

**82 705.55 €**

*Décision du Conseil Municipal :*

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**ADOpte cette proposition de financement pour un montant de 173 059.85 € H.T. le montant des travaux lié au réseau de télécommunication viendra en supplément**

**AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à ces travaux et demande de financements.**

**DECIDE de réaliser ces travaux début 2010 après inscription au programme des travaux 2010 du syndicat d'électrification de PLOUDALME-ZEAU**

### **4.6.09 INSTALLATION CLASSEE – GAEC DE CAMPIR MEAN - TROUERGAT**

*Discussion*

Roger TALARMAIN, Adjoint au Maire, présente la demande formulée par le GAEC de CAMPIR MEAN en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension de son élevage de porcs, sur le site de Campir Méan à TROUERGAT, dans le cadre du dispositif de la restructuration externe ; après projet, l'effectif comprendrait 130

porcs reproducteurs, 750 porcelets en post-sevrage, 1 152 porcs à l'engrais et cochettes non saillies, soit 1 704 animaux équivalents.

La commission AXE II « Penser globalement, Agir localement » du 30 septembre 2009 à donner un avis favorable moins une abstention.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	1

***DONNE UN AVIS FAVORABLE en suivant l'avis de la commission***

### **5.6.09 INSTALLATION CLASSEE – EARL DE KERVENAN – SAINT PABU**

Discussion

Roger TALARMAIN, Adjoint au Maire, présente la demande formulée par l'EARL de KERVENAN sise au lieudit Kervenan à SAINT PABU en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension de son élevage de porcs à hauteur de 1 448 animaux équivalents dans le cadre du dispositif de la restructuration externe ; après projet, l'effectif comprendrait 251 porcs reproducteurs, 1 173 porcelets en post-sevrage, 2 155 porcs à l'engrais et cochettes non saillies, soit 3 143 animaux équivalents.

La commission AXE II « Penser globalement, Agir localement » du 30 septembre 2009 à donner un avis favorable moins une abstention.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	1

***DONNE UN AVIS FAVORABLE en suivant l'avis de la commission***

### **6.6.09 CREATION COMMISSION D'ACCESSIBILITE**

Discussion

Gilbert LE BLOAS, Adjoint au Maire, propose de créer une commission communale chargée des questions d'accessibilité. Cette commission n'est obligatoire qu'à partir de 5 000 habitants, elle travaillera en commun avec la commission accessibilité de la C.C.P.A.

Elle sera composée de 5 élus et 4 représentants extra municipaux

Membres : Michel TROADEC, Gilbert LE BLOAS, Daniel SALIOU, Yvonne CONQ, Patrice COROLLEUR

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**ADOpte la composition de cette commission**

## **7.6.09 MODIFICATION CONTRAT GEOLITT – MODIFICATION DU P.L.U.**

Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, propose, compte tenu de l'allégement de la procédure, une modification du Plan Local d'Urbanisme suffisant d'accepter, en remplacement du contrat validé lors du conseil municipal du 30 juillet, le nouveau contrat proposé par GEOLITT. Celui-ci porte sur :

- le classement en zone Nr de quelques zones Nh
- l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUi située au nord-ouest du bourg
- la mise à jour du règlement suite à la réforme des permis de 2007

Le coût de la prestation est de 4 129.19 € T.T.C.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**ANNULE la délibération 5.9.09**

**ADOpte le principe de la modification du P.L.U**

**ADOpte la proposition de la société GEOLITT**

**AUTORISE le Maire à mettre en oeuvre cette procédure et à signer tous les documents y étant liés**

## 8.6.09 ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE

### Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, rappelle qu'il est nécessaire de désigner un élu référent en matière de sécurité routière ayant pour rôle :

- être l'interlocuteur reconnu en matière de « sécurité routière »,
- diffuser la culture « sécurité routière » dans la commune,
- animer une politique de sécurité routière au niveau de la commune
- mobiliser les acteurs locaux,
- participer au réseau des élus référents « sécurité routière ».

Monsieur Daniel SALIOU est proposé comme délégué

### Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

***Monsieur Daniel SALIOU est élu référent sécurité routière***

## 9.6.09 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Michel TROADEC, Maire, présente les déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis le dernier conseil municipal et sur lesquelles il n'a pas utilisé son droit de préemption.

N°	Vendeur	Adresse	Parcelle	Surface (m <sup>2</sup> )	Acquéreur
13/09	BAR / FOUGNIES	5 rue Fragan	ZR 56	730	COROLLEUR/HACHETTE
14/09	PRONOST	3 rue du stade	I 1205	167	PHELEP

## 10.6.09 QUESTIONS DIVERSES

\* Permanence élus pour enlever les barrières après le marché en binôme.